



Herbicide Hurrricane

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B simplifiée, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-2775
Demande : Catégorie B, sous-catégorie 3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Hurrricane
Numéro d'homologation : Numéro d'homologation 32662
Principes actifs (p.a.) : Acifluorfène/bentazone [ACA/BZN]
Numéro de document de l'ARLA : 3502930

But de la demande

La présente demande a pour but de modifier l'homologation de l'herbicide Hurrricane aux fins suivantes :

1. Remplacer une liste précise de produits d'association avec l'imazéthapyr actuellement étiquetés avec le nom général « imazéthapyr » pour les produits autorisés pouvant être mélangés en cuve avec l'herbicide Hurrricane.
2. Remplacer une liste précise de produits d'association avec le glyphosate actuellement étiquetés avec le nom général « glyphosate » pour les produits autorisés pouvant être mélangés en cuve avec l'herbicide Hurrricane.
3. Ajouter deux produits supplémentaires, Ohm et Wave, en tant que produits d'association pour les mélanges en cuve en vue d'une utilisation en traitement de postlevée avec l'herbicide Hurrricane sur toutes les cultures indiquées sur l'étiquette.
4. Ajouter l'herbicide Interline comme alternative à Liberty.
5. Ajouter Coop Patron II comme herbicide alternatif à la cléthodime.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise puisque le profil d'emploi, y compris la culture hôte ainsi que les doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

L'inscription sur l'étiquette des noms des principes actifs pour l'imazéthapyr et le glyphosate comme produit d'association, ainsi que l'ajout de l'herbicide Interline et des préparations commerciales de Coop Patron II ainsi que des suppléments Ohm et Wave, offrent aux producteurs une plus grande flexibilité dans le choix des produits d'association à utiliser avec

l'herbicide Hurrricane. Les mélanges en cuve permettent aux producteurs d'appliquer des produits d'association en même temps, ce qui réduit la main-d'œuvre, la consommation de carburant, le compactage du sol et les dommages aux cultures et aide à gérer la résistance aux herbicides.

Une justification, combinée aux homologations de produits précédents, montre que l'on devrait obtenir une valeur acceptable (sur le plan de l'efficacité et de la sensibilité des cultures) lorsque l'herbicide Hurrricane est appliqué en mélange en cuve avec l'imazéthapyr, le glyphosate, l'herbicide Interline et Coop Patron II.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Hurrricane afin d'y inclure les modifications demandées de l'étiquette du produit.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3483190	2023, DACO 10 data waiver rationale for submission 2023-2775 (Hurrricane Herbicide, Reg. No. 32662), DACO: 10.1

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9